

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITE LITTORAL COTE D'OPALE

MASTER

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master ;

Vu le décret n°2002-481 relatif aux grades et aux titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 novembre 2010 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITE LITTORAL COTE D'OPALE à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2010 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITE LILLE 3 CHARLES DE GAULLE à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2011 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITE ARTOIS à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 novembre 2011 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITE VALENCIENNES UVHC à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme TRESSY LEFEBVRE, née le 3 juin 1989 à CALAIS (062), en vue de son inscription au master ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER ARTS, LETTRES, LANGUES**, à finalité PROFESSIONNELLE, Mention LETTRES ET LANGUES, spécialité METIERS DE L'ENSEIGNEMENT EN ANGLAIS

mention assez bien

est délivré à **Mme TRESSY LEFEBVRE**

au titre de l'année universitaire 2011-2012, et confère le **grade de master**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Lille, le 2 avril 2013

Le titulaire



Le Président



N° **LITTORA 10315432**
/2013201104375

M. Roger DURAND

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Jean-Jacques POLLET

